

dans une conjoncture si critique. Tous furent d'avis qu'il fallait céder au vœu des habitants, dont la terreur était profonde, c'est-à-dire mettre immédiatement sur pied les milices bourgeoises, compléter les munitions de guerre et les provisions de bouche, réparer et fortifier les ouvrages de défense de la ville. Puis, les échevins, ayant à leur tête Matthieu de Vauzelles (13), se rendirent auprès de la régente qui, dans son trouble, refusa de les recevoir. Mais, quelques jours après, elle les fit mander, et le chancelier les remercia avec effusion des mesures qu'ils avaient prises pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main, et, s'il se pouvait, arrêter l'ennemi. Cette alerte, fort heureusement, n'eut pas de suite ; le travail des fortifications n'en fut pas moins continué avec vigueur pendant plusieurs années.

En quittant les fonctions d'échevin, Matthieu de Vauzelles resta l'avocat et le conseil de la ville, et il eut sa part dans toutes les résolutions importantes qui furent prises de son temps. On le voit, en 1529, dans la sédition populaire connue sous le nom de *la grande rebeine*, et dont le prétexte fut l'imposition mise sur quelques denrées par le consulat, à l'effet de pourvoir à l'achèvement des fortifications, rendre cœur par son attitude résolue aux notables et aux principaux magistrats de la ville réunis en conseil sous la présidence de Pompone de Trivulce, gouverneur pour le roi au pays de Lyonnais, et requérir, sans faiblesse, quoique à regret, les mesures énergiques qui firent cesser le pillage et rétablirent la tranquillité (14).

(13) P. Clerjon, *Histoire de Lyon* (Lyon, 1831, 6 vol. in-8, tom. IV. p. 274). — Voir aussi les manuscrits de l'abbé Sudan, cités par M. Péricaud aîné, dans ses *Notes et documents* sur l'année 1525, et les registres consulaires à la même date.

(14) « Après quoi (dit le secrétaire de la commune), maître Mat-